

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC8)

PROPOSITION D'ACTION CONCERTÉE POUR LE REQUIN TAUREAU (*Carcharias taurus*)
DÉJÀ INSCRIT AUX ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.3.13

RECOMMANDATIONS POUR LA COP15

Le Conseil scientifique recommande d'adopter la proposition d'action concertée pour le requin-taureau.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Le Comité de session a accueilli favorablement la proposition d'action concertée pour le requin-taureau et l'a jugée bien élaborée, car elle s'appuie sur des ateliers multipartites et intègre des éléments importants tels que les zones importantes pour les requins et les raies (AIRR), les préoccupations liées aux prises accessoires et l'identification des habitats.

Les commentaires suivants ont été formulés par le conseiller nommé par la COP pour les poissons marins :

- La proposition s'aligne sur les plans d'action nationaux et les mesures de protection nationales déjà en place, tout en établissant une plateforme pour une coordination régionale indispensable.
- Plusieurs domaines pourraient être affinés. Comme bon nombre des actions proposées nécessitent des ressources importantes, il est nécessaire de hiérarchiser les activités afin de garantir la faisabilité de la mise en œuvre de ces points d'action à l'avenir.
- Les mesures telles que la planification de la conservation et l'élaboration de cadres de surveillance sont particulièrement pertinentes.
- Les volets de recherche de l'action concertée pourraient être davantage axés sur les principales lacunes en matière de connaissances, notamment la mortalité liée à la pêche et les impacts spécifiques aux engins de pêche, l'écologie des déplacements du requin-taureau dans l'Atlantique Sud-Ouest et la clarification de la structure des sous-populations.
- Des AIRR ont déjà été identifiées dans la région, notamment pour le requin-taureau. Des informations supplémentaires sur ces zones, telles que les juridictions compétentes, les critères et les mesures potentielles ou recommandées, seraient très utiles et pertinentes.

Le conseiller nommé par la COP pour les poissons marins a déclaré que l'espèce justifiait un renforcement de la coopération régionale et qu'une action concertée apporterait une valeur ajoutée à cet égard. Il a été recommandé d'affiner le champ d'application afin d'en garantir la faisabilité et de se concentrer sur les besoins de gestion et les priorités scientifiques ayant le plus grand impact.

Il a été noté que le calendrier de mise en œuvre des activités s'étendait au-delà de la durée du triennat.